

# Les SEL sont-ils solubles dans la société ?

Yves Noël Labbé

Les *Systèmes d'échange local* sont issus d'une expérience tentée au Canada au début des années 1980. Plus connus en France sous l'appellation « SEL », leur nombre s'est accru rapidement. Ils seraient plus de 600 aujourd'hui, regroupant environ 20000 personnes. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un phénomène de grande ampleur, ce nouveau type de structures associatives, qui n'entre dans aucune catégorie socio-économique établie, intéresse les sociologues et les économistes. De quoi s'agit-il ?

Un SEL réunit des personnes ayant décidé librement d'échanger des produits et des services dans un environnement de proximité. Leurs transactions, effectuées de gré à gré, sont valorisées au moyen d'une unité de compte spécifique qualifiée de monnaie. Celle-ci facilite les échanges et les encourage aussi puisqu'un compte créditeur permet à son détenteur d'obtenir de nouvelles prestations, et un compte débiteur incite son titulaire à proposer ses compétences. Cette apparente simplicité des transactions suscite pourtant des interrogations : avons-nous affaire à une nouvelle structure marchande dotée d'une monnaie interne ? S'agit-il d'économie solidaire ou « non enregistrée » ? Est-ce un nouveau dispositif d'entraide ou de réinsertion sociale ? Nous nous efforcerons de répondre à ces interrogations en partant du fait central que constitue à l'évidence la création d'une monnaie pour les échanges, puisque « frapper monnaie » est *a priori* un attribut de la souveraineté et une prérogative du Pouvoir ; ce dernier punissant sévèrement les faussaires. Mais qu'en est-il de la monnaie « privée » du SEL qui n'interfère pas avec la monnaie officielle ? Peut-elle être qualifiée de fausse monnaie ? Est-ce d'ailleurs une véritable monnaie ? Se trouve ainsi réactivé un débat plus général sur la nature de la monnaie qui divise chercheurs en sciences sociales et économistes. Considérée par ces derniers comme un outil exclusivement économique, la monnaie est pour ceux-là un instrument autant social qu'économique.<sup>1</sup>

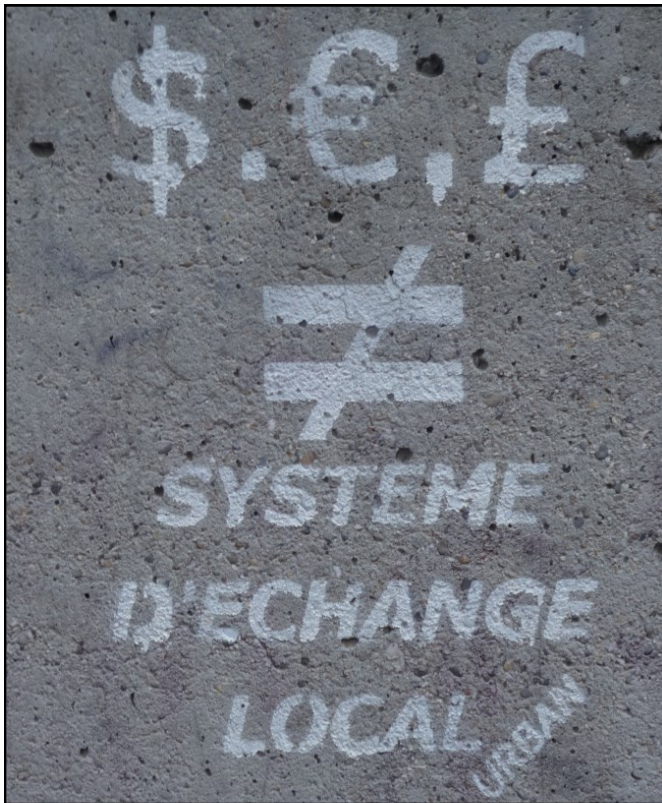
## À l'origine des SEL

Dans les années 1970, David Weston lance à Vancouver un système d'échange dans un contexte de crise de l'industrie minière, de chômage et de pauvreté. Il est parti du constat que ceux qui manquent d'argent possèdent cependant une grande richesse en savoir-faire. Reprenant cette idée, Michael Linton met en place en 1983 dans l'île de Vancouver un *Local Exchange Trading System* (LETS). Au fil du temps ces LETS vont essaimer dans le monde anglo-saxon : en Australie d'abord, en Grande-Bretagne ensuite où ils seront plus de 600 en 1995. En France le CIE-PAD<sup>2</sup> favorisera ce mouvement qui aboutira à la création du *Système d'échange local* – le SEL. En octobre 1994 le premier SEL est fondé en Ariège. S'y étant intéressé, le sociologue Smaïn Laacher y voit une nouvelle forme des luttes sociales : « les LETS, puis les SEL, s'inscrivent dans une longue tradition révolutionnaire s'attaquant au pouvoir de l'argent, luttant contre le capitalisme marchand et financier »<sup>3</sup>. Cette opinion ne fait toutefois pas l'unanimité chez les SEListes.

## Organisation et fonctionnement d'un SEL

Échanger implique d'être informé de l'offre et de la demande. S'agissant des SEL on parle plus volontiers des « ressources » et des « besoins » pour se démarquer du monde marchand. L'élément essentiel d'un SEL est donc le *catalogue des*

*ressources* où chacun inscrit ce qu'il propose et cherche une réponse à ses besoins. Les propositions peuvent avoir un lien direct avec la qualification de la personne, mais pas nécessairement. Certains SEL préfèrent d'ailleurs décourager une relation directe entre qualification professionnelle et services proposés, pour éviter que des très petites entreprises ou des professions libérales, en s'inscrivant dans un SEL, puissent échapper au fisc et dénaturer son esprit.



Presque tout s'échange, depuis des travaux ou des cours jusqu'à l'organisation de randonnées, en passant par la garde d'animaux ou des confitures. On constate, surtout en ville, que les offres de services « tertiaires » sont beaucoup plus nombreuses que les prestations de travaux, ce qui freine les échanges. C'est aussi dans les SEL urbains que des propositions aux limites de l'occultisme tendent à se développer.

Certains SEL donnent liberté à leurs membres de fixer les « prix » des transactions, toutefois on constate qu'un « taux horaire » unique est le plus souvent adopté, quelles que soient les compétences et les qualifications requises. La comptabilité des échanges peut prendre deux formes : soit par un « bon » consignait l'échange remis au « comptable » du SEL ; soit par la consignation des échanges à l'aide de « feuilles de richesses partagées » tenues par les SEListes ou remises périodiquement au « comptable » du SEL. À noter qu'aujourd'hui Internet tend à se substituer

à la gestion « papier ». Quand les adhérents gèrent eux-mêmes leurs comptes, ils peuvent apprécier le degré d'endettement ou de crédit du partenaire au moment de la transaction, mais il faut bien voir que les SEListes ne sont pas tenus de rendre à ceux dont ils ont obtenu un service. En effet « dettes » et « avoirs » engagent les SEListes envers une personne morale commune : le SEL. L'unité de compte/monnaie porte le plus souvent un nom fantaisiste afin de prendre symboliquement ses distances avec la monnaie officielle : « grain de sel » ; « grain » ; « menhir » ; « godasse » ; « tranche » ; « piaf » ; « pastille » ; etc. Et comme l'échange est la raison d'être des SEL, on y décourage aussi bien la thésaurisation que l'endettement en fixant un plafond aux crédits et débits, ou en adoptant une « monnaie fondante » qui se déprécie au fil du temps par application d'un intérêt négatif aux comptes créditeurs. Pour stimuler les échanges, des bourses locales d'échange – BLE, sortes de « foires » inter SEL – sont aussi organisées périodiquement.

Les SEL sont le plus souvent constitués en association type « loi de 1901 ». À l'origine cette structure n'était pas particulièrement recherchée, mais un procès intenté à un SEL par des artisans pour travail clandestin est à l'origine de ce choix. Ce SEL a gagné son procès en appel, mais la méfiance des artisans, commerçants, entrepreneurs, et aussi des pouvoirs publics (pour des raisons essentiellement fiscales) a persisté. La création d'associations à but non lucratif a donc permis de désarmer en partie les suspicions, bien que de nombreux SEL choisissent de rester « association de fait ». L'idée de se constituer en Mutuelle fut également caressée par certains SEL, mais ce projet a été refusé par la DDASS en 1996. Ces événements mettent en évidence que le problème de l'identité socio-économique des SEL s'est posé dès leur création et a persisté au moment de déclarer l'association en Préfecture. Car comment définir l'objet d'une association qui n'a pas de but précis identifiable, puisqu'on peut tout y échanger sans finalité particulière. La régularisation obtenue en définitive n'a pas permis de situer les SEListes dans une catégorie précise, mais les a obligés à se mettre en conformité avec la loi de 1901 sur les associations. La plupart des SEL ont donc élu un président, un secrétaire, un trésorier et se sont dotés d'une Charte d'adhésion faisant office de règlement intérieur. En principe, dans un souci démocratique, chaque membre participe à tour de rôle à la gestion, et une cotisation en monnaie officielle est perçue pour les frais

divers (envoi de courrier, réunions, journal, etc.). Le statut d'association « loi de 1901 » leur donne de surcroît accès à des aides de certaines municipalités comme le prêt de salles de réunion, des photocopies, etc.

### Les SEL ont-ils des ancêtres ?... et des émules ?

Depuis longtemps des monnaies ayant valeur légale ont été utilisées. Ainsi au XIX<sup>ème</sup> siècle :

« En dépit du franc Germinal imposé par Napoléon en 1803, des monnaies régionales, d'origine plus ancienne, subsistent. Mais pour compliquer encore les choses, les types de pièces acceptées comme écus ou comme pistoles variaient selon les pratiques locales. [...] En outre leur valeur diffèrait sensiblement d'un endroit à l'autre : la pistole valait parfois 5 francs, parfois 10 ; l'écu parfois 5 francs, parfois 3 »<sup>4</sup>

Par contre, si des monnaies locales non agréées ont existé, beaucoup sont sans doute demeurées clandestines car leurs utilisateurs risquaient gros en cas d'accusation de faux monnayage. Toujours est-il qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle les milieux populaires ressentent leur manque de ressources comme la manifestation concrète de leur exploitation. C'est pourquoi les socialistes et les premiers communistes dénoncent la « tyrannie du crédit », qui entraîne la prolétarisation des ouvriers et des salariés. Certains voudront se passer des monnaies en vigueur, comme Étienne Cabet à l'intérieur de sa colonie icarienne. D'autres tenteront de les contourner en créant leurs propres moyens d'échange. C'est le cas de Proudhon et son projet de bourse d'échanges ; de Jeanne Derouin en 1849 avec l'*Union des Associations Fraternelles* et ses bons d'échange (l'Union fut interdite après le coup d'État du 2 décembre 1851) ; de Robert Owen et son mouvement coopératif qui créent dès 1825 le *Labour Equitable Exchange* et ses bons de travail (leur valeur est liée au temps de travail). L'idée sera reprise par des mouvements coopératifs comme les *Libres pionniers de Rochdale* en Angleterre. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle l'ouvrage de Silvio Gesell *L'ordre économique naturel* (1916) va fournir une assise théorique à plusieurs initiatives de monnaies locales durant la crise de 1929 : on crée le « wära », monnaie « fondante » perdant 1% de sa valeur tous les mois, en 1930 en Allemagne ; à Wörgl en Autriche des « certificats de travail » échangeables. Toutes deux seront rapidement interdites par les autorités. En France les années 1950 voient naître des expériences similaires qui seront également interdites<sup>5</sup>. En

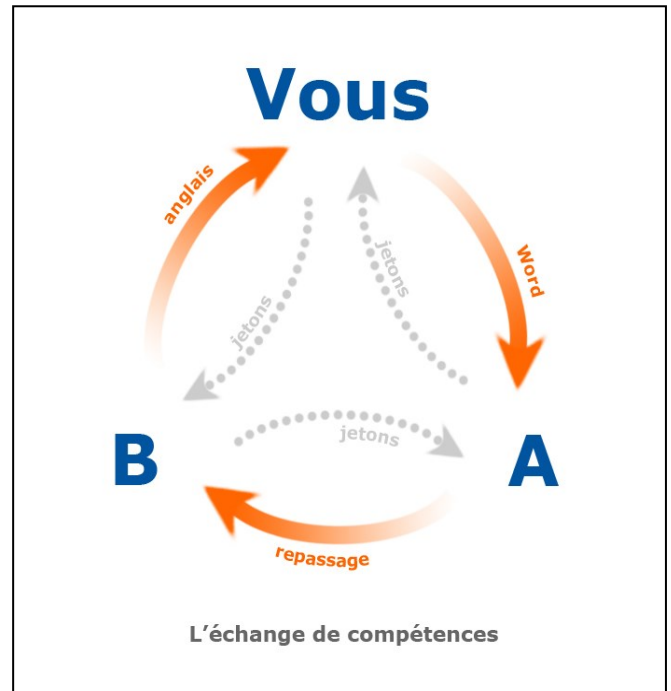
revanche le WIR, monnaie locale créée en Suisse en 1934, est encore utilisé aujourd'hui. À partir de 2005 certaines municipalités françaises ont repris l'idée de monnaie locale, comme Toulouse qui crée le « sol-violette » en 2011. Cette monnaie, définie comme « alternative », « complémentaire, éthique et locale », est une monnaie de compte (il n'est pas émis de « billets »), acceptée par les commerçants ayant passé une convention avec la municipalité. Elle s'achète avec des euros dans la parité un pour un, et se revend au même taux. La municipalité l'accepte dans divers lieux municipaux comme la médiathèque, et se réserve la possibilité d'en distribuer à des personnes en grande difficulté. On en attend une stimulation de l'activité locale par une circulation monétaire circonscrite et plus rapide, ainsi qu'une amélioration du quotidien des plus démunis. Plus récemment des indépendantistes écossais ont imaginé une cryptomonnaie, la « *Scotpound* », qui présenterait des caractéristiques similaires à plus grande échelle. Si la fonction sociale de la monnaie est clairement affichée dans ces exemples, ce n'est pas le cas pour les comptes de points, les « miles », les cartes de fidélité, les « bons » remis aux caisses des supermarchés et hypermarchés. Car bien que ces simili monnaies – obtenues seulement après achat « conventionnel » – présentent les caractéristiques des monnaies locales et se transforment d'une manière ou d'une autre en monnaie officielle, leur raison d'être est exclusivement commerciale. Il en est de même du *Bitcoin*, moyen de paiement électronique universel indépendant de toute autorité centrale, mais dénué de toute intention « sociale », achetable et convertible en monnaies internationalement reconnues auxquelles il est lié par un cours<sup>6</sup>.

Les SEL ont en commun avec ces initiatives de vouloir se passer des monnaies officielles pour atténuer l'appauvrissement de populations démunies. Les tentatives anciennes voulaient rendre plus accessibles et moins onéreux les achats de première nécessité, libérer les plus pauvres du crédit et des usuriers, empêcher la thésaurisation, propager l'esprit coopératif<sup>7</sup>, et les premiers SEListes ont bien eu cette ambition. Mais si la monnaie des SEL présente des similitudes avec ces expériences, une différence importante les sépare : *dans un SEL c'est la première transaction réalisée entre deux SEListes qui crée la monnaie du SEL, et la succession des transactions qui la fait vivre*. On pourrait objecter que certains SEL créditent chaque compte d'un même montant à leur lancement. En réalité il n'y a pas création

de monnaie car il s'agit d'une opération symbolique et neutre ayant pour seul but de susciter le « démarrage » du SEL. Cet abondement n'est donc nullement nécessaire puisque la monnaie naît du solde des transactions – négatif ou positif – de chaque membre, et sa pérennité est gagée par les futurs échanges qui en découleront. *C'est pourquoi la monnaie du SEL ne peut pas être convertible en monnaie officielle*, contrairement aux monnaies mutualistes et locales qui, créées avant l'échange par l'instance organisatrice, peuvent être distribuées si on le décide, et convertibles.

### La spécificité des SEL

Association de personnes sans but précis déclaré, utilisant une monnaie interne exclusivement générée par l'échange, non thésaurisable et parfois « fondante », le SEL est un « objet social » inclassable dans la taxinomie officielle. Pour s'en convaincre, rappelons que la création d'un SEL n'est jamais suscitée, encouragée ou soutenue par des pouvoirs publics qui s'interrogent sur son activité et sur la nature atypique de sa monnaie, que l'exemple du pourboire peut aider à saisir : quantité de monnaie officielle dont la transaction ne porte pas la trace, il détient cependant un « pouvoir d'achat » bien réel ; alors que dans un SEL cette gratification, en supposant qu'elle soit voulue, ne peut exister car elle n'y a aucun sens<sup>8</sup>. La monnaie du SEL se présente bien comme une unité de compte non convertible en monnaie officielle, pourtant certains économistes considèrent qu'il s'agit d'une véritable monnaie au service d'une nouvelle forme de marché, de réseau de travail, et l'État lui-même a longtemps suspecté les SEL d'être un instrument du travail « au noir ». Il est vrai que les SEListes ne versent aucun des prélèvements obligatoires sur les transactions et ne payent pas de cotisations sociales. Eux contestent cette interprétation et mettent en avant leur monnaie comme une composante du lien social car leur projet n'a pas un but commercial. Ils affirment ne pas vouloir « refaire le monde », ni créer des communautés délibérément en marge de la société. Subissant et/ou s'indignant comme d'autres des inégalités économiques, ils ont décidé de s'auto-organiser et ont fait le choix de l'action « ici et maintenant » pour pallier ces inégalités, estimant plus rapide et plus efficace de contourner légalement un système établi qui isole les individus plutôt que de l'affronter et chercher à le changer. Ils placent le « faire » avant le « dire » et



n'ont, du moins en principe, ni visées politiques ni visions téléologiques. Ils ne sont pas non plus un avatar du libéralisme car, s'ils demandent bien à l'État de les laisser en paix, ils rejettent ce qui caractérise le libéralisme économique : le marché et le profit comme valeurs, l'argent comme « marchandise suprême » pouvant acquérir toutes les autres. Car un des objectifs majeurs des SEListes, c'est justement de substituer l'échange au marché.

Mais la vie des SEL bute quelquefois sur des écueils. Des désaccords sur les objectifs, mis de côté au début, finissent par apparaître « au grand jour » dans les assemblées, et le flou s'installe dans le « pourquoi » du SEL : entraide pour les uns, lieu de convivialité pour d'autres, rejet du « système » parfois. Cette difficulté à vivre la démocratie directe rejaillit sur la gestion, et amène fréquemment des dissensions.

### La monnaie comme moyen d'échange et de lien social

Ce qui fait l'originalité des SEL par rapport aux réseaux d'entraide, c'est bien l'introduction d'une unité de compte pour que l'échange se substitue à la charité, au don ou à la recherche d'allocations diverses. Pour les SEListes la charité porte en elle un aspect humiliant, et le don implique l'obligation morale et sociale de rendre comme l'a montré Marcel Mauss<sup>9</sup>. Ils estiment que la valorisation des échanges leur évite d'être personnellement humiliés ou redevables car, et c'est l'autre nouveauté des SEL, qu'ils soient créditeurs ou débiteurs, nous l'avons indiqué, les SEListes le sont

envers le groupe dans son ensemble, et jamais envers une ou des personnes en particulier. C'est pourquoi ils ne se reconnaissent pas dans le troc car celui-ci opère d'individu à individu. Le lien social dans l'échange recherché par les SEListes est rendu possible par le truchement de leur monnaie qui permet de conserver la relation humaine de personne à personne en reportant le problème du solde des transactions au niveau du groupe tout entier. C'est cette conception qui incite à reconsidérer le rôle de la monnaie en général, car en empruntant cette forme nouvelle elle n'est plus l'instrument « diabolique » souvent dépeint, comme en témoigne Georg Simmel :

« Face aux formes simples de la rapine et du don, dans lesquelles l'impulsion subjective se donne libre cours, l'échange comme nous l'avons vu précédemment, suppose estimation objective, réflexion, reconnaissance mutuelle, retenue de la convoitise subjective immédiate. »<sup>10</sup>

Simmel considère lui aussi qu'un lien social s'établit dans l'échange, et que la monnaie implique le corps social tout entier. D'ailleurs nombreux sont les chercheurs en sciences sociales qui affirment que la monnaie ne peut pas être réduite à la seule fonction d'étalon de la valeur, celle qui permet la thésaurisation et la spéculation<sup>11</sup>. Ils estiment, après Marcel Mauss, François Simiand et Claude Lévi-Strauss, que le lien social fondateur est la dette, contestant ainsi aux économistes le monopole du discours sur la monnaie. Pour l'historien Jean-Yves Grenier, « la monnaie est ainsi ce qui établit un pont avec le futur »<sup>12</sup>. L'économiste Frédéric Lordon reconnaît de son côté « la présence du social au cœur de la monnaie », et la voit comme une construction sociale auto-légitimée. Du principe d'autorité qui l'a constituée, il reste à la monnaie, selon Lordon, la fonction « d'opérateur social » car, dit-il, « le tout social emprunte le truchement substantiel de la monnaie pour se rendre présent aux individus »<sup>13</sup>. La monnaie serait le signifiant d'une « totalité sociale ».

Dans leur logique du « faire », les SEListes ne semblent pas se poser ces questions conceptuelles, et pourtant elles sont perceptibles tant dans leurs pratiques que dans leurs discours qui montrent qu'ils sont conscients que le lien social est à la base de l'échange et contribue à le maintenir. Et ils rejettent la dette individuelle comme étant une source potentielle de culpabilité et parfois de ressentiment. Leur slogan « grâce à l'échange on se change »<sup>14</sup> illustre ce point de vue.

## Les SEL et les autres « économies » : sociale, solidaire, non officielles, « non enregistrées »

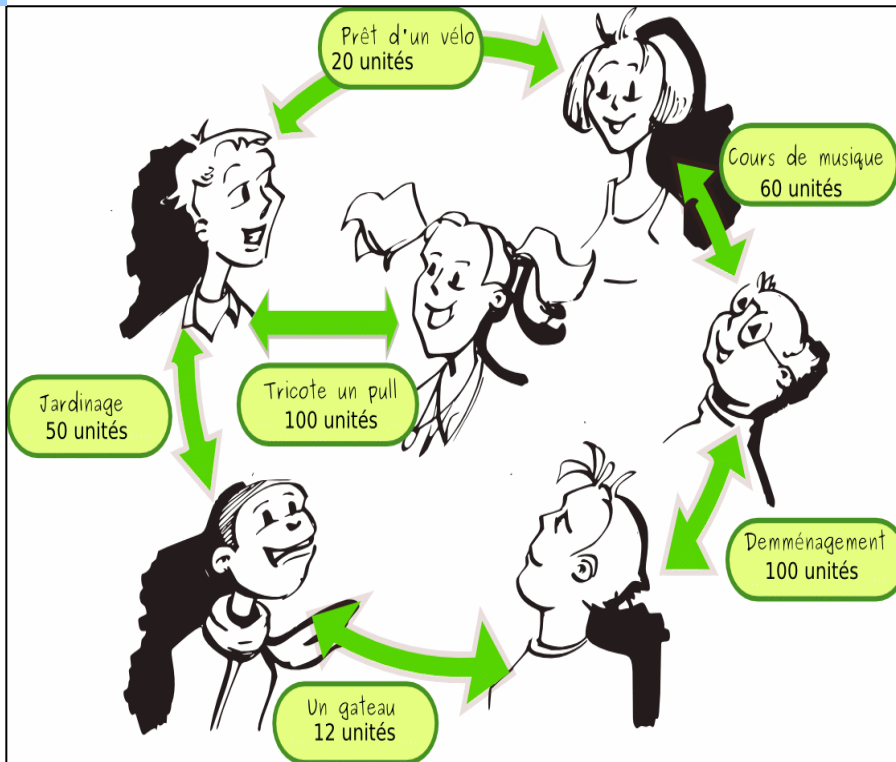
« C'est à la fin de l'année 1981 que l'expression " économie sociale " entre par voie réglementaire dans le droit français, pour désigner les coopératives, les mutuelles et celles des associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes. »<sup>15</sup>

Ces structures issues des luttes sociales du XIX<sup>ème</sup> siècle se veulent des sociétés de personnes et non des sociétés de capitaux, leur volonté étant la lutte contre les contraintes – voire les diktats – du marché. Elles mettent l'accent sur la redistribution et la solidarité. Les acteurs de l'économie sociale ont acquis un statut et une reconnaissance de l'État. Ce sont des partenaires qui tendent à devenir des services d'intérêt général (c'est le cas des « mutuelles santé » par exemple), ce qui les éloigne de la « philosophie » des SEL. Qui plus est, mutuelles et coopératives oublient parfois l'esprit de leurs statuts en adoptant les règles de *management* des entreprises<sup>16</sup>. On désigne par contre par « économie solidaire » :

« [...] un certain nombre d'activités correspondant à des besoins sociaux qui trouvent leur satisfaction dans ce qu'il est convenu d'appeler le « tiers secteur associatif », c'est à dire une multitude de services pris en charge par les associations. »<sup>17</sup>

Cette définition est très générale car elle cherche à englober deux aspects différents de l'économie solidaire : d'un côté une action d'assistance plutôt caritative, et d'un autre côté des activités à caractère marchand néanmoins guidées par un réel souci de solidarité et d'insertion. La frontière qui sépare ces activités de type marchand de certaines pratiques dans l'économie « non-enregistrée » est par ailleurs floue (voir ci-après).

Quant au concept « d'économies non officielles », il a été avancé dans un ouvrage rédigé sous la direction d'Édith Archambault et Xavier Greffe. Les auteurs soulignent la complexité de ce terrain et s'emploient à remettre en question l'opinion commune qui en fait le lieu du « travail au noir »<sup>18</sup>, car si parmi les activités de ce secteur certaines peuvent être illicites (transactions non déclarées), voire illégales, de nombreuses autres s'avèrent non fiscalisées mais légales. Elles peuvent d'ailleurs être tout simplement des activités non rémunérées comme les travaux domestiques, l'entraide, le bénévolat. L'importance de ces économies non officielles est par nature difficile à



mesurer et leur développement dépend des conditions socio-économiques du moment. Elles seraient des réponses apportées aux baisses des revenus et au chômage, pour que des personnes vulnérables trouvent ainsi un moyen de se maintenir tant bien que mal dans la société en s'appuyant sur la sphère domestique et privée. Kariné Guévorkian, lui, aborde l'« économie non enregistrée »<sup>19</sup> terme qu'il préfère à « économie parallèle » utilisé à partir de 1947 pour remplacer l'expression « marché noir ». Son contour est flou, car l'auteur y regroupe aussi bien l'économie familiale et ses petits services comme le *baby sitting*, que des quasi-entreprises présentant « une faible visibilité ». « Les échanges de proximité entre voisins ont toujours échappé au fisc »<sup>20</sup> remarque l'auteur au sujet d'activités licites mais hors cadre réglementaire. Pour ce qui sort du monde domestique il propose le terme de TPE : « très petites entreprises », et une définition : « appartiennent à l'économie non enregistrée les activités économiques qui échappent partiellement à l'environnement organisé par l'État alors que des activités similaires s'y développent »<sup>21</sup>. Dans cette définition, pas d'allusion au « social » même s'il est implicite, comme dans ces TPE qui recyclent « les produits rejetés lors d'acquisitions de remplacement pour faire de nouveaux produits »<sup>22</sup>. Un autre cas cité est celui de la « banque des pauvres », laquelle, bien qu'opérant dans un contexte monétaire classique, privilégie un traitement social des dossiers et finance des microprojets sans exiger de garanties financières.

Quant à la nébuleuse de l'« économie collaborative », bien que regroupant des pratiques de partage, elle se situe hors de l'économie sociale et solidaire car elle s'appuie sur des services entre pairs rémunérés en monnaie officielle. Ces prestations, à caractère marchand en définitive, échappent toutefois aux impôts et taxes et peuvent parfois s'avérer illégales.

Ce tour d'horizon des économies situées hors de l'économie libérale dominante met en évidence des points communs avec les SEL, à savoir le refus d'une activité exclusivement marchande et la recherche de la solidarité. C'est donc d'un contournement du monde écono-

mique libéral qu'il s'agit. Mais par ailleurs s'éclaire aussi ce qui fait l'originalité des SEL : l'absence d'un projet collectif précis, hormis la volonté d'échanger. Les SEListes se démarquent de l'économie sociale car ils ont choisi de ne pas s'institutionnaliser et de ne pas adopter une gestion financière « orthodoxe » qui efface les frontières entre économie sociale et entreprises du secteur concurrentiel. Par ailleurs ils n'ont pas pour objectif déclaré l'assistance et l'entraide, même si leur activité s'inscrit dès l'origine dans un contexte social et humanitaire. Ils ne veulent pas d'impératifs s'imposant à tous. Une SEListe l'exprime à sa façon : « les SEL ne demandent pas que tout le monde soit d'accord, pense et fasse la même chose comme dans les villages autrefois. »

### Le maintien de l'échange : un problème pour le SEL ou pour les SEListes ?

Le SEL recense et met à disposition en interne les savoir-faire de ses membres, et sa monnaie qui n'existe que par les échanges doit voir son flux se perpétuer. C'est pourquoi, quand il se tarit, les responsables organisent des liaisons entre SEL pour élargir l'offre et la demande. Les BLE sont un des moyens de stimuler les échanges. Mais il est fréquent qu'ils s'essouffent malgré tout, et comme aucun SEL n'oblige à l'échange, on peut voir là une raison d'essoufflement. D'autres causes peuvent être avancées : manque de variété des offres et des demandes et/ou dissymétrie dans la durée (cours à l'année versus travaux ponctuels

par exemple) ; qualité médiocre de certaines offres. Mais il n'est pas assuré que ces facteurs « objectifs » puissent suffire pour expliquer le ralentissement des échanges. Sans doute faut-il porter le regard sur les SEListes eux-mêmes.

Près de 40% sont en situation de forte précarité<sup>23</sup> et les femmes seules représentent environ 60% des SEListes. Pour autant leur participation à un SEL n'est pas leur unique stratégie de lutte. Pour d'autres, le SEL n'est pas un refuge contre la précarité, mais un engagement. Le SEL est donc soit une opportunité parmi d'autres pour les démunis, soit une des formes d'engagement social, solidaire, alternatif pour d'autres. Il faut donc se défaire de l'idée simple de SEListes au bord de l'exclusion : en majorité ils ne sont ni des exclus, ni des « désaffiliés »<sup>24</sup>. D'ailleurs ces derniers ne sont généralement pas à même d'effectuer un acte d'adhésion, un acte volontaire qui est « la marque d'un véritable souci du monde, d'un intérêt pour autrui et pour le monde public »<sup>25</sup>. Les « surnuméraires » que décrit Robert Castel « ne sont pas des acteurs, ils ne font rien de socialement utile, comment pourraient-ils exister socialement ? »<sup>26</sup> Quant à Smaïn Laacher, il fait remarquer que ceux qui sont privés de tout sont le plus souvent pris en charge par les associations humanitaires ou caritatives. Insister sur ce point n'est pas inutile car des responsables de SEL se moquent de certains journalistes missionnés pour « couvrir » l'interSEL national qui voudraient rencontrer des « pauvres ». Les SEListes ne se veulent pas structure de resocialisation.

Mais alors, comment des SEListes aux motivations diverses, qui ont souvent d'autres engagements, peuvent-ils avoir une même conception de l'échange ? Apparaît alors un paradoxe : alors que l'échange se veut « total », l'engagement de certains membres ne l'est pas. Ce paradoxe ne constitue-t-il pas une fragilité pour le SEL ?

### « L'échange total » : un idéal confronté à l'engagement utile mais révocable

Les SEL étant à l'origine une réponse simple et rapide à une situation économique et sociale difficile, la question de leur identité n'était pas l'urgence du moment. Elle s'est posée après leur développement. On les dira plus « sociétaires » que « communautaires », plus soucieux du « social » que de l'activité marchande. Cependant les oppositions classiques – individu/société, sociétaire/communautaire, individualiste/altruiste – ne suffisent pas à les situer. Force est donc de revenir

à leur activité : l'échange. Le terme présente la particularité de signifier aussi bien le « commerce » des hommes au sens social que l'activité marchande. Dans ces conditions le concept d'*échange total* a pour fonction d'englober la rationalisation des échanges et leur humanisation. L'échange total doit donc être « mesuré » aussi bien au sens transactionnel que dans les rapports des individus. C'est ce qui fait que le SEL échappe aux classements habituels car il s'appuie sur ces deux démarches rarement revendiquées ensemble dans les échanges commerciaux : d'un côté la rationalité, de l'autre la socialité voire l'empathie dans leur déroulement.

Une autre manière de voir serait de considérer le SEL comme un des « produits » de nos sociétés avancées concrétisant une tendance générale à desserrer l'emprise de l'État, des institutions, et des pratiques sociales dominantes. Dans un cadre institutionnel fort et contraignant, certains individus parviennent à occuper des espaces libres en groupes auto-organisés reliant, autour de divers objectifs, des personnes le plus souvent individualistes, par des liens de circonstance généralement faibles. Ce nouvel espace social où « détachés des traditions, les individus doivent se construire eux-mêmes, en construisant leurs relations avec les autres et avec le monde »<sup>27</sup> éclaire le concept de *liens faibles* qui permet de rendre compte de rapports nouveaux dans le monde associatif contemporain. On peut aussi parler de *liens détachables*, d'*engagement raisonnable*, d'*engagement conditionnel*, *révocable*. Les SEL s'inscrivent pour partie dans ces nouveaux espaces. Une adhésion précaire y est admise tacitement, et on ne cherche pas à tout prix à retenir des partants considérés comme des compagnons ayant partagé pour un temps la vie du groupe. Le *turn over* ne met pas *a priori* en danger la vie d'un SEL qui n'a pas d'existence intrinsèque : créé par son activité même, il n'existe que dans un flux d'échanges, comme dans un jeu sans fin. Il est une construction jamais achevée où le « faire ensemble » prend le pas sur un but jamais mis en avant. Citons à nouveau Georg Simmel :

« Il existe un nombre infini de formes de relations et de sortes d'actions réciproques entre les hommes, de médiocre importance, et parfois même futiles si on considère les cas particuliers, qui contribuent cependant à constituer la société telle que nous la connaissons, en tant qu'elles se glissent sous les formes sociales plus vastes et pour ainsi dire officielles [...] La socialisation se fait et se défait constamment, et elle se refait à nouveau parmi les hommes dans un éternel flux et bouillonnement qui lie les individus, même là où elle n'aboutit pas à des formes d'organisation caractéristiques. »<sup>28</sup>

Si la métaphore des maillons de la chaîne sert jusqu'à l'excès d'illustration à la solidarité, pour des structures comme les SEL l'image du collier est plus pertinente. Le fil reliant les perles est l'élément fragile qui figure un lien effectif mais faible entre les personnes. Le modèle du réseau illustre aussi ces nouvelles relations qui n'engagent plus le soi dans sa totalité.

### Le jeu comme métaphore des SEL ?

Et si le jeu devenait un « modèle » éclairant pour la compréhension des SEL ? Le jeu, illustration du hasard, l'est aussi du « faire », car il n'a de sens qu'en se déroulant. Après les « mises » de départ, on joue et on compte les « points », les « gains » et les « pertes ». Rien n'est *a priori* définitif pour les joueurs tant que le jeu ne s'arrête pas... comme dans un SEL. Alors les SEL ne seraient-ils pas une tentative de « ré-enchantement » du monde contemporain ? Si cette hypothèse s'avérait fondée, les SEL s'éloigneraient progressivement de ce qui a motivé leur création. Alors, si les échanges se raréfiaient, les SEListes pourraient avoir la tentation du repliement, cultiver l'exaltation de l'être-ensemble, au risque de voir l'activité des SEL devenir une sorte de grand jeu de « dînette » pour adultes dans une société en miniature. La « sécession douce » des SEListes, innovante à l'origine, pourrait-elle être victime des lacunes ou de l'uniformité des catalogues de ressources ? La perte du goût de l'échange qui suivrait pourrait mener les SEListes au repli sur une vie à échelle réduite. ■

1. Georg Simmel, *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF, [1907] 1987, p. 195.

2. Carrefour international d'échanges de pratiques appliquées au développement.

3. Smaïn Laacher, *L'État et les Systèmes d'Échanges Locaux*, Politix n°42, 1998, pp.123-148.

4. Gérard Noiriel, *Population, immigration et identité nationale en France XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle*, Hachette, coll. CARRÉ HISTOIRE, Paris, 1992, p. 50.

5. Smaïn Laacher, op.cit., pp.123-148.

6. Des experts de la Société Générale demandent une régulation du *Bitcoin* « ni moyen de paiement, ni monnaie électronique, sans cours légal, mais réalité fiscale » affirmant-ils ; facilitant les trafics et (souligné par nous) « n'appartenant à aucune catégorie connue ».

7. Jean Michel Servet dir., *Une économie sans argent, les Systèmes d'Echange Local*, Seuil, Paris, 1999.

8. Certains SEL ont pourtant accordé des gratifications pour « services rendus » à des SEListes, en contradiction avec le principe même de la monnaie du SEL.

9. Marcel Mauss, *Essai sur le don* in *Sociologie et anthropologie*, PUF, Paris, 1997. À noter que pour Mauss la pratique du don/contre-don est aussi créatrice de lien social.

10. Georg Simmel, op.cit.

11. Michel Aglietta-André Orléan, *La monnaie souveraine*, Odile Jacob, Paris, 1998.

12. J-Y. Grenier, *Penser la monnaie autrement*, Annales HSS, novembre-décembre 2000, n°6, pp. 1335-1342.

13. Idem.

14. Denis Bayon, *Les SEL, pour un vrai débat*, Y. Michel, coll. Économie, Levallois-Perret, 1999.

15. Claude Vienney, *L'économie sociale*, La Découverte, coll. Repères, Paris, 1994, p 3.

16. Idem, pp. 116-117.

17. Bruno Guigue, *Qu'est-ce qu'une économie solidaire ?*, revue *Problèmes économiques*, n°2677, 30 août 2000.

18. Édith Archambault, Xavier Greffe dir., *Les économies non officielles*, La Découverte, Paris, 1984.

19. Kariné Guévorkian, *L'économie non enregistrée*, L'Harmattan, coll. Logiques Économiques, Paris, 1998.

20. Idem p. 8.

21. Idem p. 13.

22. Idem, p. 95 (coopérations avec la société DARTY par exemple).

23. Denis Bayon, op. cit.

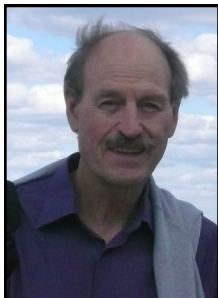
24. Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 1995, p. 15.

25. *Le Monde Diplomatique*, mai 1998, cité par Smaïn Laacher.

26. Robert Castel, op.cit., p. 21.

27. Danilo Martuccelli, *Sociologies de la modernité*, Gallimard, coll. Folio essais, Paris, 1999, p. 535.

28. Georg Simmel, *Sociologie et épistémologie*, Paris, 1991, pp. 89-90.



Après une carrière d'ingénieur, Yves Labbé entreprend un parcours universitaire qui aboutira à un doctorat en sociologie (thèse soutenue : *Des difficultés d'apprentissage à la difficulté scolaire*, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, janvier 2009). Outre la difficulté scolaire à l'école primaire, ses recherches ont porté sur divers sujets dont : les SEL (Système d'Échange Local) ; le monde des revues de poésie ; le « socialisme utopique » au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Publications d'articles en revue : *L'histoire des revues de poésie* (An Amzer) ; *Mais qu'est-ce qui fait courir les revues de poésie ?* ((inks-passagedencres, revue numérique) ; *Étienne Cabet, l'aventure icarienne ou la quête de la vie bonne* (L'Échaudée, article cité dans le

*Monde diplomatique* n° 718, janvier 2014) ; *Proudhon et la propriété : un radical réformiste* (L'Échaudée). Bibliographie : *La difficulté scolaire, une maladie de l'écolier ?* (préface de Jean-Pierre Terrail) ; l'Harmattan, 2009.